WISEMBACH

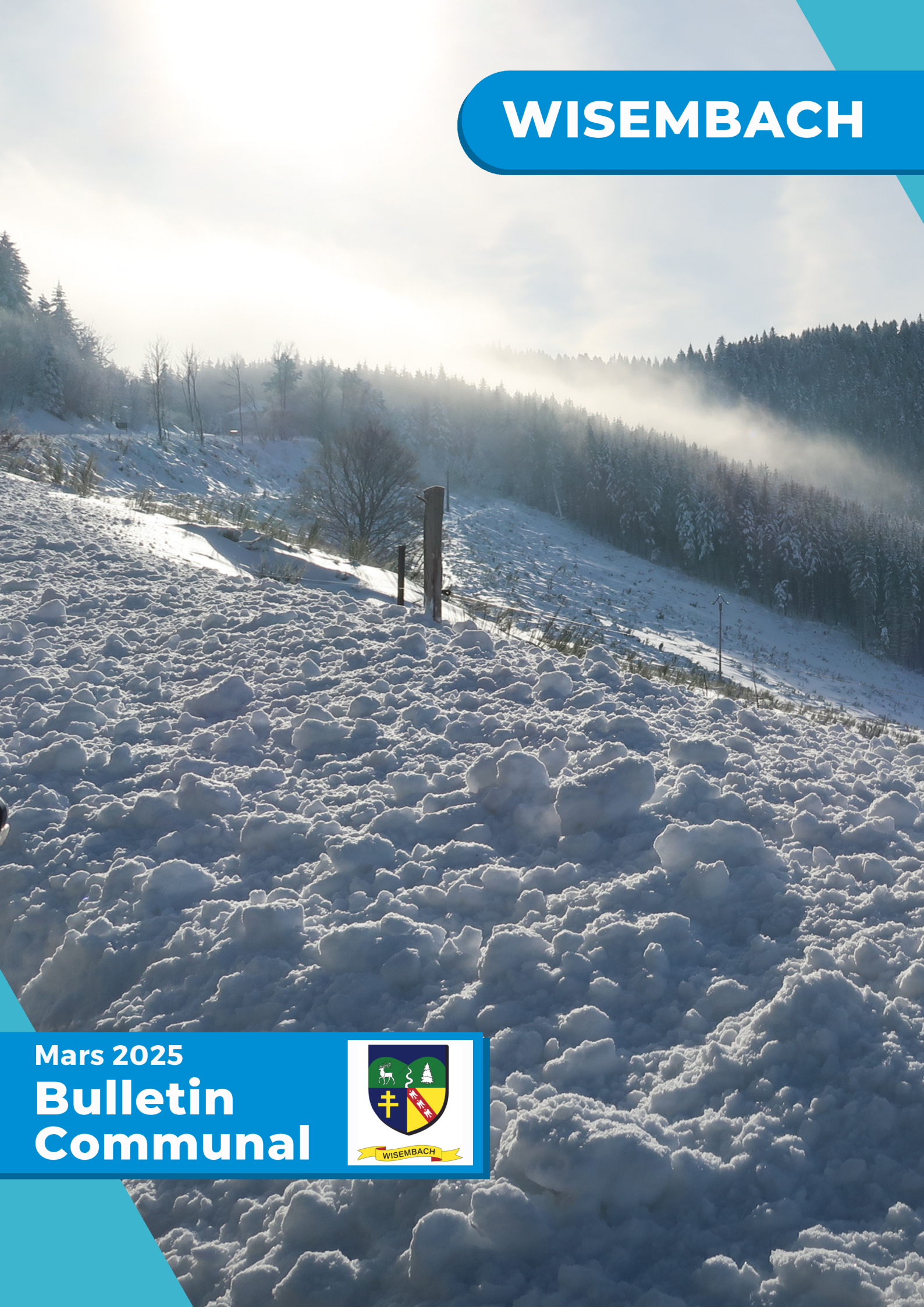

Mars 2025

Bulletin Communal

LE MOT DU MAIRE

L'année 2025 a déjà bien démarré et le printemps commence à poser ses marques.
Chacun d'entre nous attend avec impatience les beaux jours et le soleil qui nous a tant manqué l'année passée.

La situation politique à l'international est très incertaine et elle aura forcément un impact sur nos vies quotidiennes. En effet, en cette période de préparation du budget, nous savons déjà que les dotations de l'État seront revues à la baisse et les subventions allouées aux communes pour réaliser les investissements seront également plus difficiles à obtenir. Il faudra en tenir compte pour les projets à venir.

Cette année est aussi la dernière du mandat que vous nous avez confié.
L'objectif est donc de terminer les projets en cours et de maintenir au maximum les services et les actions auprès des familles, des jeunes et des moins jeunes mais aussi d'apporter le soutien nécessaire aux associations.
L'optimisme et la solidarité doivent être de mise et seront les moteurs de l'équipe municipale pour cette année 2025.
J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des membres du conseil ainsi que les employés municipaux pour leur implication au quotidien à votre service.

Au fil de ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance des travaux réalisés sur la commune ces derniers mois. Vous y trouverez aussi quelques informations pratiques et également la vie des associations du secteur.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin que nous espérons plaisant à feuilleter. Pour rappel, vous pouvez trouver toutes les informations pratiques sur le site de la commune et grâce à l'application Illiwap.

J'espère pour chacun un très beau printemps.
Au plaisir de vous rencontrer.

Rachel VOINSON

Le mot du maire • page 2
Les échos du conseil • page 3
Le budget 2024 • page 4
La vie municipale • pages 5 à 16
La vie citoyenne • page 17
La sécurité routière • pages 18 à 20
La vie associative • pages 21 à 26
Le réseau communal • pages 27 et 28
La vie intercommunale • page 29
Devoir de mémoire • pages 30 et 31
Un peu d'histoire • page 32
Notre environnement • page 33
Les services publics • page 34
Les contacts • page 35

Directeur de la publication
Rachel VOINSON.

Rédaction par ordre alphabétique
Christian AMMAN, Aurélie BARADEL, Joël BURCK, Jérémy COSYNS, Fouade GAGUECHE, Daniel GOUBY, Noémie MARTIN, Maurice NEFF, Philippe THOMAS, Jean-François VOIGNIER, Rachel VOINSON, Annick WENGER.

Crédits photos par ordre alphabétique
Christian AMANN, Aurélie BARADEL, Christine BAUDRY, Cléo CHOPAT, Fouade GAGUECHE, Marie MARION, Maurice NEFF.

Mise en page par ordre alphabétique
Emmanuelle BERNIER, Fouade GAGUECHE.

Dépôt légal. Tirage 280 exemplaires
Imprimerie INTERTRACE PAIR et GRANDRUPT

Ne pas jeter sur la voie publique

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2024

- 2024-39 • Réservation des places de parking pour les logements communaux Albinola - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-40 • Décision sur parcelles C334 – C 276 et C275 suite à demande de mise à disposition - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-41 • Renouvellement du contrat de présence postale - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-42 • Convention mise en œuvre des prestations de service du Pôle Carrières -instances paritaires CDG88 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-43 • Décision modification section investissement et fonctionnement - **Approuvé à l'unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

- 2024-44 • Création d'emploi d'agent recenseur - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-45 • Convention d'occupation privative par CELLNEX France infrastructures - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-46 • Tarification du repas du 08/12/2024 pour les ainés accompagnants, de moins de 70 ans - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-47 • Décision modificative section investissement et fonctionnement budget commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-48 • Décision modificative section fonctionnement budget eau - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-49 • Augmentation des charges locatives suite à la prise en charge du nettoyage des parties communes de l'immeuble Albinola par la commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-50 • Délégation au maire des admissions en non-valeur - **Approuvé à l'unanimité**
- 2024-51 • Présentation du rapport établi par la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges – exercices 2018 et suivants - **Approuvé à l'unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025

- 2025-01 • Adhésion assurances statutaires – contrat groupe 2025-2028 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-02 • Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-03 • Avis sur la demande d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation communale - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-04 • Approbation du rapport définitif 2024 de la commission locale d'évaluation des charges transférées - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-05 • Achat parcelle a 1118 - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-06 • Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-07 • Désaffection et mise en vente salle Jeanne d'Arc - **Approuvé à l'unanimité**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

- 2025-08 • Approbation compte financier unique (CFU) 2024 budget commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-09 • Approbation compte financier unique (CFU) 2024 budget annexe eau- **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-10 • Affectation des résultats 2024 budget commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-11 • Vote du budget primitif 2025 budget commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-12 • Vote du budget primitif 2025 budget annexe eau - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-13 • Fongibilité des crédits 2025 budget commune - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-14 • Vote du taux des taxes - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-15 • Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2025 et de leur désignation au titre de cet exercice - **Approuvé à l'unanimité**
- 2025-16 • Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2025 - **Approuvé à l'unanimité**

Délibérations consultables en mairie

LE BUDGET 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2025
011 - Charges à caractère général	159 690,69 €
012 - Charges du personnel	182 800,00 €
014 - Atténuations de produits	38 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	3 764,31€
65 - Autres charges de gestion courante	64 390,00€
66 - Charges financières	2 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
002 - Déficit reporté	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**452 645,00 €**

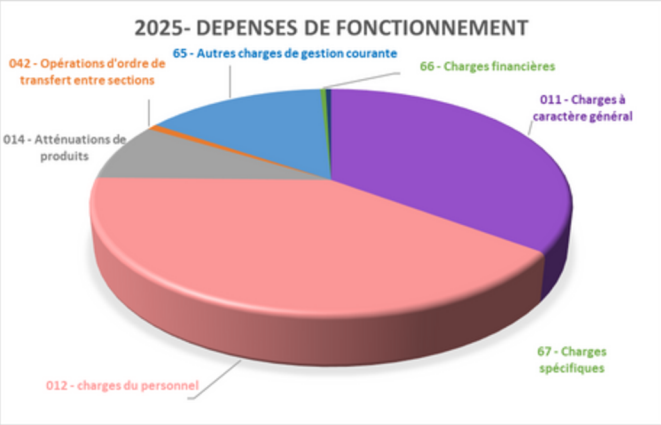

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	63 495,00 €
013 - Atténuations de charges	1 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes d.	73 900,00 €
73 - Impôts et taxes	32 500,00 €
731 - Fiscalité locale	124 000,00 €
74 - Dotations et participations	129 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	28 250,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**452 645,00 €**

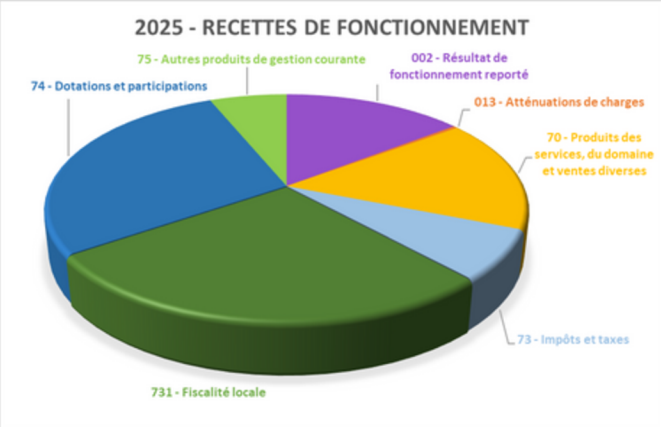

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 999,71 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	18 336,64 €
26 - Particip. et créances rattachées à particip	600,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**60 436,35 €**

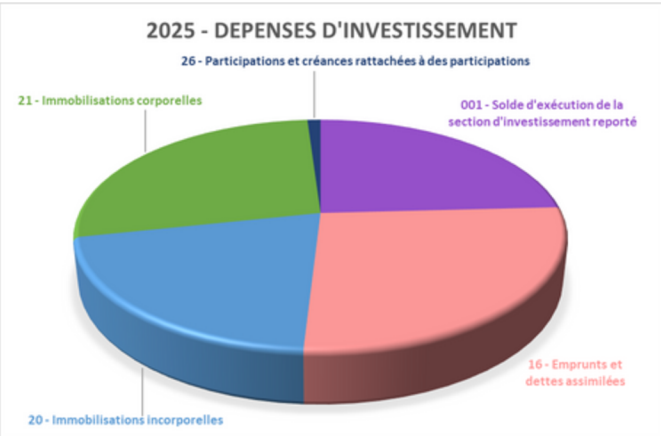

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025
001 - Solde d'exéc. section d'invest. reporté	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	25 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	3 764,31 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	31 172,04 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**60 436,35 €**

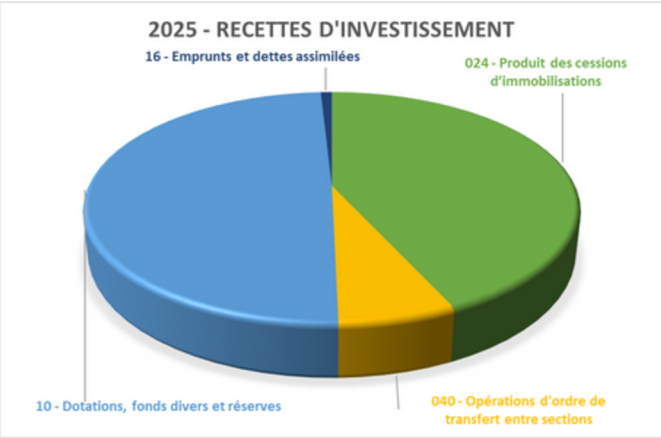

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA COMMUNE POUR M. HUBERT BEAU

Ce dimanche 22 septembre à l'occasion de ses 90 ans, Hubert BEAU était invité à la mairie, entouré de ses proches.

Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur cette « figure importante » de notre commune.
En effet, Hubert et Gisèle son épouse sont arrivés à WISEMBACH en 1958. Elle a été l'institutrice du village pendant toute sa carrière.

Plusieurs fils conducteurs ont accompagné la vie d'Hubert. Tout d'abord la famille ; ainé de 11 enfants il a eu lui-même 5 garçons. Cette habitude du vivre ensemble a forgé chez lui un réel sens des autres dont il a fait profiter notre village.

Conseiller municipal et adjoint au maire il a aussi beaucoup œuvré pour le monde associatif. Il a créé avec quelques amis l'association jeunesse et loisirs mais il est aussi connu pour avoir été pendant de longues années président du club des Fougères.
Et c'est là qu'il a pu faire profiter au plus grand nombre d'entre nous son amour pour les Vosges et son histoire. Chaque sortie était minutieusement préparée avec à la fin un fait historique ou une anecdote à apprendre.

Toute sa vie, Hubert a travaillé pour créer dans nos campagnes des moments de convivialité et de partage. Il fait partie de ces hommes qui ne sont pas dans l'entre soi mais pour qui le partage n'est pas un vain mot.

Pour toutes ces raisons, il a reçu la médaille d'honneur de la commune de WISEMBACH.
Encore un grand merci à lui.

Rachel VOINSON

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Novembre 2024

Bienvenue aux nouveaux habitants !
La municipalité est ravie de vous accueillir dans notre commune et nous espérons que vous vous sentirez rapidement chez vous. S'installer dans un nouvel environnement est une belle aventure.
Notre village dispose de quelques services et activités qui vous permettent de faire connaissance avec vos voisins et de découvrir la vie locale.

Fouade GAGUECHE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie s'est déroulée en présence des maires ou adjoints des communes voisines, de M. Gaëtan DUSSAUSAYE, député de la 2ème circonscription des Vosges, Gérard CHERPION, député honoraire, Jean-Marie LALANDRE, vice- Président de la Communauté d'agglo de SAINT DIÉ DES VOSGES des représentants des associations d'anciens combattants, des porte-drapeaux de nos villages et des représentants de la gendarmerie.
Fidèles à toutes les manifestations patriotiques, les sapeurs-pompiers et l'harmonie de BAN DE LAVELINE ont animé ce temps de mémoire.
Après lecture du message du ministre des armées et l'appel des morts pour la France, Rachel VOINSON et Gaëtan DUSSAUSAYE ont déposé une gerbe aux monuments aux morts.

Fouade GAGUECHE

REPAS DES AINÉS

Ce dimanche 8 décembre, le restaurant le Blanc Ru a accueilli pour la première fois le traditionnel repas des ainés, un événement attendu chaque année avec impatience par les seniors de la commune. Organisé par la municipalité, ce déjeuner a rassemblé nombre de convives dans une ambiance chaleureuse et festive.

Ce repas est l'occasion de se retrouver et de partager un bon moment. Au menu, un festin préparé par le chef cuisinier Patrick et de son équipe en charge avec des plats savoureux qui ont ravi les papilles des convives : entrée raffinée, plat généreux et dessert gourmand, le tout accompagné de vins soigneusement sélectionnés.
C'est un aussi un moment de partage et de souvenirs.

Fouade GAGUECHE

DECORATIONS DE NOEL

Merci à ces quelques habitants d'avoir illuminé notre village avec vos magnifiques décorations qui font briller la magie de Noël.
Ces maisons illuminées ont apporté de la magie, de la chaleur et de la joie à tous ceux qui ont eu le plaisir de les admirer.

Fouade GAGUECHE.

VOEUX DU MAIRE

Comme chaque début d'année, Madame le Maire et son équipe municipale ont convié les habitants à la traditionnelle cérémonie des voeux.

Cet événement, attendu par de nombreux citoyens, est l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et de présenter les projets à venir.

Lors de son discours, Madame le Maire a tenu à rappeler les réalisations majeures de l'année passée et a ensuite dévoilé les grandes lignes des projets pour l'année à venir.

En conclusion, Madame le Maire a adressé un message d'espoir et de rassemblement.
La soirée s'est clôturée par un moment convivial, où habitants et élus ont échangé autour d'un verre de l'amitié accompagné d'amuses bouches et de mignardises, illustrant ainsi la volonté de renforcer les liens entre la municipalité et ses administrés.

Fouade GAGUECHE

RÉSEAU D'EAU

Cette année, quatre fuites d'eau ont été réparées, une cinquième est en cours de recherche. Les conditions climatiques peuvent être la cause car beaucoup de pluie est tombé toute l'année, les terrains sont gorgés d'eau et bougent, ce qui engendre des cassures sur les conduites. Un mal pour un bien car nous avons assez d'eau pour alimenter le réseau malgré ces fuites.

Merci à Régis qui était toujours présent. Cette année était l'occasion de changer toutes les conduites en PVC de la station de traitement. Ces travaux ont été réalisés en deux phase : 1ère phase réalisée par l'entreprise de Jean-Yves AUZENE et 2ème phase par la société HYDR'EAU SERVICES. Ces conduites étant en inox, elles ne nécessitent pas d'entretien.

Jean-François VOIGNIER

DÉMONTAGE DE L'ABRI BUS

La nouvelle place située à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la place VAXELAIRE continue d'être embellie. L'ancien abri bus de l'autre côté a été démonté, ce qui permet encore une plus grande ouverture sur l'entrée du centre du village.
Bravo aux ouvriers communaux.

Jean-François VOIGNIER

DÉNEIGEMENT

Régis, l'employé communal a été davantage sollicité sur l'année 2024 avec le chasse-neige.

Pour rappel, nous avons environ 25 km de chemin à déneiger. Cela demande à peu près 6h de temps pour passer partout. Tout dépend de la couche de neige tombée, des soufflées, des congères.

Pour les priorités, le circuit des bus scolaires est privilégié. Au début de notre mandat, des astreintes ont été mises en place car Régis peut être amené à déneiger les dimanches, tôt le matin ou tard le soir.

Jean-François VOIGNIER

BARRIÈRES DE DÉGEL

A cause des fuites d'eau, des panneaux de dégel 6 tonnes ont été mis en place. Ce n'est pas pratique pour les entreprises qui ont des travaux à réaliser avec des engins qui dépassent les 6 tonnes. Mais ces désagréments ne durent en général qu'une semaine, voire deux.
Faisons preuve de patience et tout finit par s'arranger.

Jean-François VOIGNIER

NOTRE FORÊT

Avec ses 330 ha environ, la forêt communale représente une belle tirelire à ne pas négliger.
Nous avons la chance d'être dans une région productive de bois résineux qui rapporte tous les ans un certain volume de bois d'œuvre mis sur le marché. A cela s'ajoute un peu de bois feuillus en grume et en bois de chauffage.
Au même titre qu'un livret d'épargne ce capital produit donc des intérêts chaque année qui nous servent à alimenter le budget. Bien-sûr, nous devons préserver ce capital vital pour notre commune.
Le réchauffement climatique, les intempéries, les maladies, peuvent entraîner des pertes importantes dans cette tirelire telles que la tempête de 1999 ou les attaques de scolytes sur l'épicéa, la chalarose chez le frêne, ...
La forêt est aussi un réservoir de grands gibiers tels que cerf, chevreuil, sanglier, chamois. Il n'en faut pas trop sinon les forêts et les cultures environnantes peuvent en souffrir et c'est le cas chez nous.
La forêt est aussi un lieu de promenades et de quiétude, alors essayons de ne pas la polluer par nos détritus et par le bruit de nos véhicules, restons sur les chemins et sentiers autorisés.

En chiffres ;
- Recettes totales pour l'année 2024 : 157 345,07 €
  - Ventes de bois pour l'industrie : 154 295,07 €
  - Ventes de bois de chauffage aux habitants : 3 050 €

- Dépenses pour frais de garderie, équipements ouvriers, frais d'exploitation, entretien des chemins, taxe à l'ha etc.. : 32 357,49 €

– soit 124 987,58 € qui alimenteront le budget 2025.

A noter que toutes les années ne se ressemblent pas.

Daniel GOUBY

MUTUALISATION

Projet de mutualisation du personnel et du matériel entre 4 communes.

Parce qu'ensemble on va plus loin, une première rencontre avec les élus et les agents techniques des communes de La CROIX AUX MINES, BAN DE LAVELINE, GEMAINGOUTTE et WISEMBACH a eu lieu le 30 janvier 2025.

Tout cela part d'un constat assez simple, nous avons dans chaque commune des équipements et des compétences spécifiques qui peuvent aussi profiter à nos voisins.

Plusieurs réunions doivent suivre afin de trouver la forme juridique la plus appropriée.
Nous espérons pouvoir travailler ensemble dès ce printemps.

Rachel VOINSON

PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire de WISEMBACH accueille les enfants de 3 à 12 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans un petit groupe et sans réservation préalable. Aurélie prend en charge les enfants dès 6h45 pour des activités calmes et la possibilité de prendre un petit-déjeuner tiré du sac, puis les accompagne à l'arrêt des bus pour les écoles de Raves et le collège de Provenchères-sur-Fave.
L'après-midi, de 16h25 à 19h, elle leur propose un goûter, de l'aide aux devoirs et diverses activités comme des ateliers culinaires, peinture, jeux de société et selon la météo des jeux en plein air.
Ces derniers mois, les enfants ont participé à des événements festifs, réalisé des spectacles, préparé des goûters, et exploré des thèmes comme les illusions d'optique. Des futurs projets incluent la création d'un recueil de recettes partagées.
Les inscriptions se font auprès de Rachel en Mairie.

Aurélie BARADEL

LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

16 mars 2025

L'opération participative et citoyenne de nettoyage « J'aime la Nature Propre » est un évènement porté par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'Office Français de la biodiversité (OFB). Cette initiative mobilise les citoyens soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver la nature.

Sous l'impulsion des associations de chasse Saint Hubert et Carfeuillats et avec la participation de la municipalité, ce nettoyage a été reconduit dans notre charmant village.

Malgré une météo capricieuse, les bénévoles étaient au rendez-vous. Munis de leurs gilets de sécurité et du matériel adéquat, ils ont parcouru les abords des routes qui traversent notre commune. C'est bien plus qu'un simple nettoyage. C'est un rituel de renouveau, de partage et de respect de l'environnement. Il permet de se reconnecter à la nature, de prendre soin de son environnement et d'améliorer la qualité de vie en extérieur. Chaque geste compte pour préserver la beauté de nos espaces naturels et les rendre plus agréables à vivre.

Fouade GAGUECHE

LE TRAVERSIER

Le Traversier est une plateforme itinérante, conviviale et solidaire. Des jeux de société, des activités manuelles, des recettes et un point numérique sont proposés sur chacune des tournées, ces activités sont ouvertes à tous, n'hésitez pas à venir nous rendre visite, le Traversier vous accueille de 15h à 19h et il est totalement gratuit

Les plannings sont disponibles dans nos publications FACEBOOK ! N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : traversier-ev@peplorest.org ou par téléphone au : 06.22.51.16.76

Le Traversier vient chaque premier vendredi du mois sur la commune de WISEMBACH au Comptoir Gourmand. D'ailleurs la tournée du 07/02 a rencontré un réel succès ! Aurélie est venue avec 6 enfants du périscolaire, nous avons accueilli 21 personnes au total. Des crêpes ont été partagées, des jeux de société ainsi que des activités manuelles. Une histoire nous a été racontée par Marie-Laure, la bibliothécaire et les enfants du périscolaire nous ont présenté leur spectacle.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite et à proposer des ateliers ou des activités que nous allons construire ensemble, si vous avez une passion, un talent ou une envie particulière, l'un des Traversier est à votre écoute. En attendant, merci à tous pour votre accueil dans cette jolie commune !

Noémie MARTIN

EN BREF

La salle Jeanne d'Arc qui est amenée à être vendue, a été vidée complétement par les ouvriers communaux, tout ce qui pouvait être récupéré l'a été. Le reste est parti à la déchetterie, un nombre conséquent de voyages a été effectué.

La disponibilité de Monsieur HANQUET Sylvain étant arrivée à échéance, il vient de réintégrer au 01 janvier 2025 sa place d'agent technique au sein de nos effectifs.
Il a conduit le bus scolaire pendant de nombreuses années jusqu'à la fermeture de l'école.
Polyvalent, il sera à même de réaliser toutes sortes de travaux intérieurs et extérieurs avec l'aide de Régis.

Pour rappel et pour faciliter les retrouvailles de vos chiens/chats, n'oubliez pas de compléter le formulaire de recensement des chiens et chats joints dans le dernier bulletin. Une photo jointe ou envoyée à mairie-wisembach @orange.fr serait grandement appréciée.

Pour rappel, les tailles de haies et plantations sont soumises à réglementation, vous trouverez les renseignements concernant les plantations dans la page 26 du précédent bulletin.

La Communauté d'agglomération de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES vient de conventionner avec Mutua+ une association au service de votre santé pour proposer à chacun des habitants une mutuelle santé, sans conditions de ressources.
Pour les personnes intéressées, une réunion aura lieu en Mairie à la salle du Conseil le 04 avril 2025 à 18h30.

ETAT CIVIL

Les naissances sur la commune :

Alix
Née le 09 décembre 2024 - Marine GARCIA et Johan ALTMAN

Aria
Née le 20 janvier 2025 - Jessica SANCHEZ et SCHNELZAUER Alexis

Félicitations aux heureux parents

LE RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire qui s'adresse à tout jeune Français qui a 16 ans, le recensement se fait entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Une régularisation de situation est toujours possible jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Vous pouvez effectuer cette démarche auprès de la mairie de votre commune avec :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille à jour.

Il n'est pas utile de fournir un justificatif de domicile.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le recensement de la population s'est très bien déroulé. Pour rappel celui-ci a eu lieu du 16 janvier au 15 février. Nous avons recensé la presque totalité de la population.

La municipalité vous remercie d'avoir réservé bon accueil à Madame BERG Cynthia, l'agent recenseur, nous remercions également celle-ci pour son travail.

ARRIVÉE ET DÉPART DE LA COMMUNE

Vous arrivez sur la commune ?
Bien que cela ne relève d'aucun caractère obligatoire, l'inscription en mairie lors de votre arrivée permet de vous faire connaitre et surtout de permettre à la commune de faire le nécessaire pour les relevés d'eau et de découvrir les différents moyens mis à votre disposition. Le secrétariat de la Mairie pourra également vous inscrire sur les listes électorales.

Vous partez de la commune ?
Nous vous remercions de nous communiquer votre nouvelle adresse ainsi que votre relevé de compteur d'eau lors de votre départ, n'oubliez pas de prévenir les différents services comme par exemple le service déchets de la CASDDV.

DÉPLACEMENT RADAR PÉDAGOGIQUE

Suite à l'implantation des feux de récompense dans la traversée du village, la municipalité a souhaité déplacer un des radars pédagogiques dans la rue des IRATES dans le but de sensibiliser les automobilistes et de les inciter à respecter les limitations de vitesse.

Ce radar pédagogique pourra être déplacé sur d'autres quartiers, ce qui permettra de rassurer les habitants.

Fouade GAGUECHE

SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE

La commune a fait installer des feux tricolores dits « récompense ». Deux dispositifs qui sont entrées en service il y a déjà quelques mois aux deux entrées du village.

Suite à cela, la Commission permanente du Conseil Départemental s'était réunie le 21 octobre 2024 et a procédé à la répartition, entre les communes de moins de 10000 habitants, de la dotation provenant du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour l'exercice 2023.

Le Président du Conseil départemental a eu le plaisir de nous informer qu'à ce titre, sur sa proposition, une participation financière de 5860 €, calculée sur une dépense hors taxes de 16 734,92 € a été allouée à la commune de WISEMBACH, pour la mise en place de 2 feux récompense.

Cette décision a été notifiée à Madame la Préfète du Département des VOSGES, afin qu'elle procède au versement de cette aide au profit de notre commune.

Fouade GAGUECHE

LA VIE EN VOSGES le Département

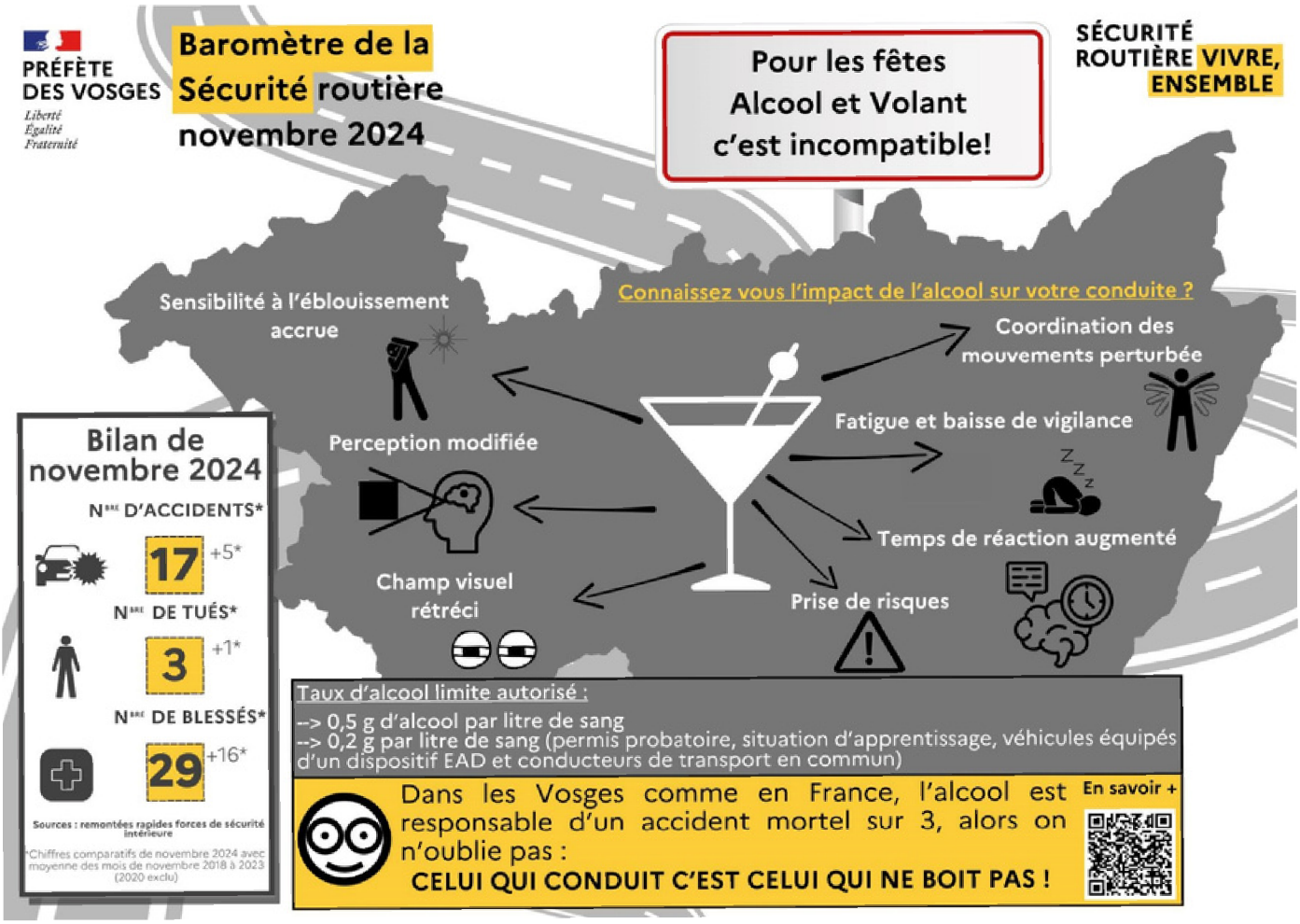

En 2024, la sécurité routière dans le Département des VOSGES a été marquée par une augmentation notable des accidents et des victimes. Selon le baromètre de la Préfecture des VOSGES pour le mois d'octobre, 19 accidents ont été recensés, soit cinq de plus que la moyenne des mois d'août de 2018 à 2023 (2020 exclu). Ces accidents, ont entrainé la mort de quatre personnes et blessé 21 autres, ils représentent deux décès de plus que la moyenne et un blessé de moins.

Face à cette situation préoccupante, le Comité Départemental de Sécurité Routière a élaboré un plan d'actions pour 2024, axé sur cinq priorités :

- La sécurité des deux-roues motorisés.
- La lutte contre les conduites à risque, incluant l'alcool, les stupéfiants, la vitesse excessive et le non-respect des priorités.
- La promotion des mobilités douces, telles que le vélo, les trottinettes électriques et la marche.
- La prévention des risques professionnels liés à la conduite.
- La sensibilisation des jeunes, particulièrement touchés par les accidents.

En conclusion, l'année 2024 a été marquéee par une mobilisation accrue des autorités et des acteurs locaux pour améliorer la sécurité routière dans les VOSGES. Malgré des indicateurs préoccupants, les initiatives mises en place témoignent d'une volonté collective de réduire le nombre d'accidents et de victimes sur les routes du département.

Fouade GAGUECHE

LES PARENTS

Vous êtes responsables de votre enfant, du départ de votre domicile jusqu'au point d'arrêt.

Accompagnez

- Si votre enfant fréquente une classe maternelle, vous devez obligatoirement l'accompagner jusqu'à la porte du véhicule, et l'attendre à son retour.

Attendez

- Veillez à attendre votre enfant du bon côté de la chaussée. Votre enfant ne doit pas avoir à traverser.
- Devant l'école, ne stationnez pas en double ou triple file ou sur un emplacement réservé aux cars.
- Ne bloquez pas la circulation des cars.

Protégez

- Votre enfant doit être visible au bord de la chaussée : il doit porter des vêtements clairs ou des équipements réfléchissants.
- Apprenez à votre enfant à respecter les règles dans l'autocar et à être très prudent aux points d'arrêt : c'est là que les accidents les plus graves sont les plus fréquents. Rappelez-lui que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

En cas de vandalisme, les détériorations commises dans le véhicule engagent la responsabilité financière des parents.

En cas d'indiscipline, des sanctions peuvent être prises pouvant entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires.

ANATEEP

Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public
anateep.fr

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

Sécurité routière — @routeplussure

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

Ministère de l'Intérieur

TRANSPORTS SCOLAIRES

LES BONNES HABITUDES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

CONNAÎTRE LES RISQUES AUTOUR DU CAR POUR MIEUX LES ÉVITER

Devant l'école Jules-Ferry, c'est la pagaille à l'arrivée du car scolaire !
Retrouve les 5 erreurs à ne pas reproduire.

Réponses :

1. Le garçon à lunettes doit rester bien en retrait sur le trottoir pour ne pas risquer de tomber sur la route.
2. La fille aux cheveux noirs ne doit pas bousculer les autres.
3. Le garçon au tee-shirt jaune, assis à l'avant du car, n'a pas attaché sa ceinture de sécurité, c'est obligatoire.
4. Le garçon avec la casquette ne doit jamais traverser juste devant le car : le conducteur ne peut pas le voir. Il doit attendre que le car se soit éloigné pour traverser.
5. La maman doit attendre du côté de la descente du car, pour éviter que les enfants ne traversent seuls.

LES ÉLÈVES

Ce qu'il faut savoir pour votre sécurité

Avant de monter

- Je marche calmement sur le trottoir ou sur la gauche de la chaussée face aux voitures.
- J'attends le car sans me mettre au bord du trottoir.
- Je ne chahute pas à l'arrêt du car.
- Je m'approche seulement quand le car est arrêté.

En montant dans le car

- Je monte sans bousculade, le cartable à la main.
- Je montre ma carte de transport au conducteur.

Pendant le trajet

- Je range mon sac sous le siège.
- J'attache ma ceinture de sécurité.
- Je ne touche pas aux issues de secours.
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt complet du car.

À l'arrivée

- Je descends calmement.
- Je ne passe ni devant ni derrière le car.
- J'attends le départ du car pour traverser.

... et aussi !

- Je respecte le conducteur du car et les passagers.
- Je prends soin de ne pas abîmer le car (fauteuils et ceintures) ni les arrêts (Abribus).
- Si j'abîme quelque chose, mes parents devront payer les réparations.
- Si je chahute, je peux être renvoyé du car scolaire.

LES CARFEUILLATS

Membres du Bureau

Président : Georges DA COSTA
Tél : 06 21 07 48 78
Courriel : dacostageorges2@gmail.com

Vice-Président : Jonathan RIDACKER
Secrétaire : Mégane BUSSER
Secrétaire Adjointe : Annick WENGER
Trésorier : Aimerick ZIMMER
Trésorière Adjointe : Lucette LE CHARTIER

SOIRÉE D'HALLOWEEN

Le Comité des fêtes a organisé la Fête d'Halloween qui a été un franc succès.

Un parcours qui prenait son départ derrière le « Comptoir Gourmand » pour se poursuivre chemin du Fleu. Le chemin était jalonné de personnages déguisés plus effrayants les uns que les autres. Des jeux machiavéliques étaient proposés aux participants très nombreux. Enfants, parents se sont retrouvés au lieu de départ pour déguster saucisses, merguez, crêpes agrémentées d'une bonne bière du « sorcier », d'un vin chaud ou chocolat chaud. Tous étaient ravis de cette magnifique soirée.

Merci aux nombreux bénévoles et aux membres du comité pour l'organisation et le déroulement de cette soirée.

Annick WENGER

SAINT NICOLAS

Le vendredi 6 décembre 2024, le Comité des Fêtes a organisé la venue de Saint-Nicolas avec Père Fouettard et un saxophoniste.

Le char a démarré au hameau du Repas, fait une halte sur la place du village, est allé au lieu-dit « les Cités » et est revenu sur la place. Quelques enfants étaient sur le passage.

Un gouter était organisé au « Comptoir Gourmand » pour les petits et grands (chocolat chaud, vin chaud et brioches). Un studio photo avec Saint-Nicolas et Père Fouettard accueillait les enfants qui pouvaient repartir avec leur souvenir.

Cette manifestation n'a pas connu le succès escompté. C'est vraiment dommage au regard du travail de préparation fourni par les membres du Comité. Nous constatons qu'au fil des années cette tradition se perd.

Annick WENGER

Calendrier des manifestations à venir :

Le dimanche 13 Avril : Chasse aux œufs.

Le dimanche 24 août : Fête du village

D'autres rencontres seront proposées au cours du 1 er semestre.

LE CLUB DES FOUGÈRES

Venez nous rejoindre au Comptoir Gourmand pour animer tous vos mercredis après midi. Jeux divers et cartes (belotte, tarot) ; journée qui se termine par un verre de l'amitié accompagné de gâteaux.

Si vous aimez marcher pour rester en pleine forme un mercredi sur deux une marche est organisée pour découvrir nos beaux paysages.

Il y a aussi des sorties mensuelles avec repas pour visiter des musées, des jardins insolites, des lieux importants de notre région. Annuellement, une sortie spectacle en bus avec repas est organisée mais aussi un séjour de 3 jours de détente dans une région plus éloignée avec une petite marche et une visite.

Et évidemment un repas de fin d'année, tout cela dans une ambiance très amicale. A très bientôt.

Christian AMANN

Coordonnées du club des Fougères

Siège : 5 rue des Irates Hameau du Repas
88520 WISEMBACH

Tél : 03 29 57 72 04

Courriel : amann.christian@orange.fr

Président : Christian AMANN

Vice-présidente : Jeannine BOITARD

Secrétaire : Monique SAMSON

Trésorière : Suzanne NEFF

LA BOULE DU BLANC RU

Avis à tous les amateurs de pétanque.

Le printemps et les températures plus clémentes approchent à grand pas.
Ce sera l'occasion pour notre association

" La Boule du Blanc Ru de Wisembach "

de reprendre notre activité favorite, les mardis et jeudis de 20h00 à 22h00 ainsi que les samedis de 14h00 à 18h00.

Et si vous, amis lecteurs, avez envie de nous rejoindre, soit pour découvrir notre beau sport qui demande concentration, adresse et respect de l'autre ou tout simplement nous voir évoluer dans une ambiance conviviale et chaleureuse sachez que vous serez les bienvenus.

Vive La Boule Du Blanc Ru !
Vive la pétanque !

Le Président Maurice Neff

Membres du Bureau

Président : Maurice NEFF
Courriel : maurice.neff@live.fr

Vice-président : Fouade GAGUECHE
Secrétaire : Maxime SIFFER
Trésorière : Delphine STENZEL

BIBLIOTHEQUE DE WISEMBACH

Membres du Bureau

Présidente : Suzanne NEFF
Téléphone : 07 71 20 02 05
Courriel : suzanne.neff@live.fr

Trésorière : Marie-Laure BARLIER
Téléphone : 06 89 19 24 69
Courriel : maribar@wanadoo.fr

La bibliothèque de WISEMBACH est ouverte tous les vendredis de 16h30 à 18h00 et le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.

SAINT HUBERT

Membres du Bureau

Président : Charles THONNELIER
Téléphone : 06.70.93.40.40
courriel : charles.ceram@orange.fr

Vice-président : Joël BERTON
Secrétaire : Michel THONNELIER
Trésorier : Eric BERTON

Le 19, 20 et 21 avril 2025

Passionnés de photos Maurice NEFF, Cléo et Régis CHOPAT vous présenteront leurs oeuvres dans la salle du Conseil de la Mairie de WISEMBACH.

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

SDEV
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142
88004 EPINAL cedex
03.29.29.19.60
sdev@sdev88.fr

LA COOPERATION INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Depuis le loi du 15 juin **1906** sur les distributions d'énergie, et la **naissance du service public de distribution d'électricité**, les Communes ont acquis une compétence générale en la matière et peuvent concéder cette activité ou la conserver en régie.

Au sortir de la première guerre mondiale, la France connaît une croissante forte et l'énergie électrique se développe notamment dans les usages du quotidien des foyers urbains (appareils ménagers, éclairage public). Mais le monde rural s'organise et **les petites communes décident de se regrouper en syndicats intercommunaux** pour faciliter les démarches. En 1934, ce sont ainsi 1 674 syndicats d'électrification que compte le territoire français. Pour les Vosges, une douzaine de ces syndicats ont vu le jour dans les années 1920.

La taille de ces syndicats était très hétérogène, le plus petit comptant 4 communes et le plus important comptant 196 communes à la date de sa dissolution.

LA CREATION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL : 30 ANS DEJA

En 1994, 59 Communes et 9 Syndicats intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV)**, créé par **arrêté préfectoral en date du 08 décembre 1994**, et représentant ainsi les ¾ des communes vosgiennes. Dans les années suivantes, la plupart des autres communes du Département ont adhéré successivement à ce Syndicat, qui était uniquement autorité concédante ; les collectivités adhérentes conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Enfin, pour motiver les dernières communes isolées à prendre à bras le corps cette compétence d'organisation des réseaux, le Législateur, par la loi du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a incité fortement à la **création d'une Autorité Organisatrice unique sur chaque Département**. Mise en place au 1er janvier 2008, celle-ci exerce l'ensemble des missions relatives à la distribution d'électricité, à savoir d'une part le pouvoir concédant, et d'autre part la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.
Puis le processus de Départementalisation s'est achevé avec la dissolution des Syndicats intercommunaux dits primaires, et l'adhésion de l'ensemble des Communes Vosgiennes.

Toutes ces modifications ont alors été prises en compte dans la rédaction des Statuts du Syndicat, composé exclusivement de communes, et devenu alors **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, par arrêté préfectoral en date du 08 mars 2018**.

Aujourd'hui, le Syndicat, maître d'ouvrage de nombreux travaux, investit près de **13 millions d'euros par an** pour l'**amélioration des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public**. Ainsi, en 2023, les équipes ont réalisé :

28 → **6 334 000 €**
enfouissements

7 → **1 021 000 €**
sécurisations

90 → **2 023 000 €**
extensions

12 → **428 000 €**
rénovations d'éclairage public

30 → **2 352 000 €**
renforcements

Fourniture de matériel d'éclairage public → **747 000 €**

Point info :

En application de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), le **coût d'une extension de réseau électrique** pour alimenter une parcelle (exemple d'une nouvelle construction) est à la **charge exclusive du demandeur** ; il n'y a plus de participation de la commune.

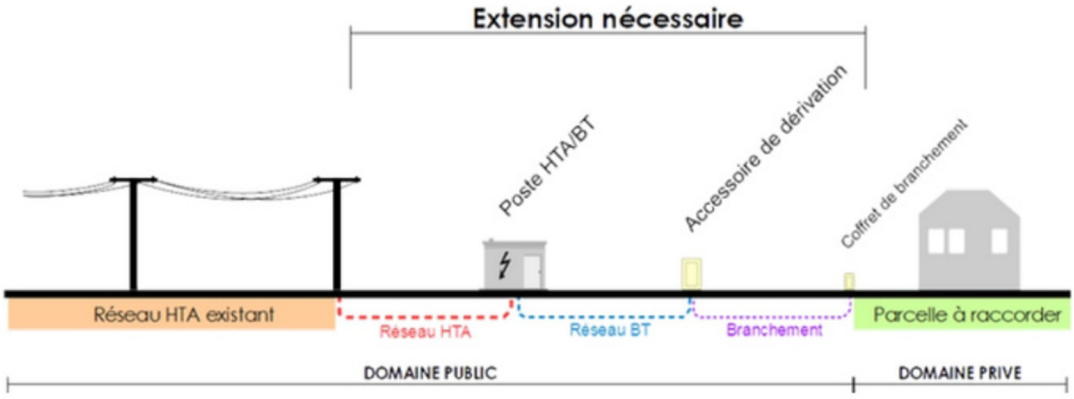

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Au 31 décembre 2023, le S.D.E.V. était le **premier aménageur du territoire** vosgien en matière de mobilité verte, avec une **centaine de points de charge installés**.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des prestations de **Conseil en Énergie Partagé**, le S.D.E.V. a mis en oeuvre en 2024 un accompagnement fort des collectivités en matière de développement du **photovoltaïque : services d'ingénierie et financement.**

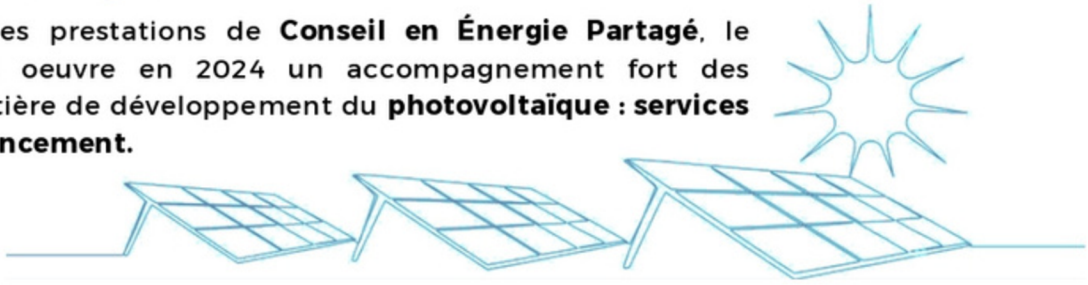

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au delà des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public, le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, grâce au service d'entretien préventif et curatif de ces installations.

Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes

http:// www.sdev88.fr
SDEV

L'HARMONIE RECRUTE...

L'harmonie, fondée en 1859, a connu un grand succès dans les années 90 avec jusqu'à 60 musiciens. Aujourd'hui, elle fait face à une baisse de membres, notamment à cause de l'attractivité du sport chez les jeunes. Le président, Jérémy COSYNS, déplore cette situation, soulignant que la musique peut être un véritable sport à part entière. Il regrette aussi les idées reçues négatives qui dissuadent de nouveaux musiciens, malgré les efforts pour améliorer l'image de l'harmonie.

L'harmonie continue d'organiser des concerts et d'obtenir des retours positifs, mais le manque de musiciens reste un problème majeur. Même avec un petit nombre, l'harmonie parvient à réaliser de bons concerts, comme le ciné-concert du 8 juin 2024.

Cependant, l'absence de musiciens rend les répétitions difficiles. Le président reste optimiste et pense qu'il y a encore des musiciens à recruter dans les communes. Il lance un appel à tous les musiciens, débutants ou confirmés, pour rejoindre l'harmonie, en particulier les saxophonistes, clarinettistes, flûtistes, trompettistes, trombonistes, barytonistes, bassistes et percussionnistes. Les intéressés peuvent prendre contact par mail via harmonie-bdl@netcourrier.com ou se rendre à la salle de musique tous les vendredis de 20h30 à 22h30.

Jérémy COSYNS

COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS

BAN DE LAVELINE – COINCHES
GEMAINGOUTTE – LA CROIX AUX MINES - WISEMBACH

Le Souvenir Français est une association qui œuvre pour que vive la mémoire de notre Nation. A cette fin, il conduit trois grandes actions :
1. Le développement des voyages mémoriels afin qu'aucun enfant de France ne quitte sa scolarité sans avoir découvert un lieu de notre mémoire nationale.
2. La sauvegarde de la totalité des tombes des combattants Morts pour la France.
3. Le maintien des cérémonies patriotiques.

En ce qui concerne le premier point, nous avons organisé une sortie à la Nécropole de la Fontenelle (BAN DE SAPT) le jeudi 20 juin 2024. 37 élèves des classes de CM1 et CM2, accompagnés de leurs enseignantes, ont pu visiter le matin la Nécropole et ses tranchées ; visite commentée par un guide. La visite de la Nécropole s'est achevée par la remise d'une gerbe par les enfants. La Nécropole rassemble les dépouilles de 1384 soldats français morts lors de la bataille pour ce point haut (côte 627), de septembre 1914 à juillet 1915.

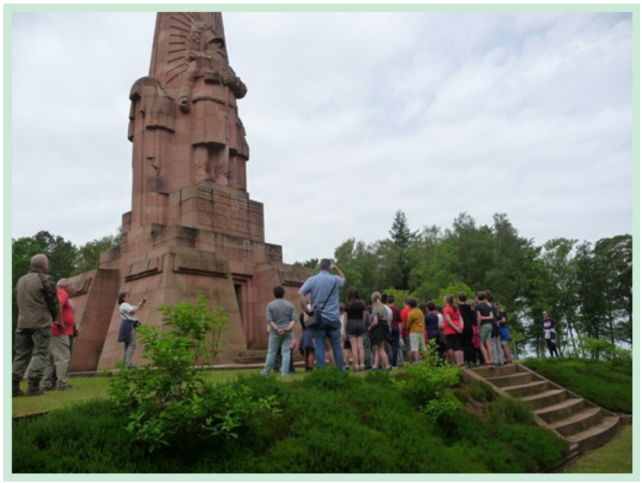

Pour le Souvenir Français, il est important de faire découvrir aux enfants des lieux où des hommes et des femmes sont Morts pour la France et pour la paix, en leur expliquant qu'elle n'est jamais acquise définitivement. Le devoir de mémoire entraîne l'obligation morale de se souvenir d'un événement historique tragique et de ses victimes, afin de faire en sorte que ces événements ne se reproduisent pas.

Après un repas tiré du sac, pris sur l'herbe dans les environs du site, les enfants ont ensuite rejoint SAINT-JEAN D'ORMONT par le « sentier des Français » (environ 4 kms).

Le 30 mars 2024, nous avons réalisé l'Assemblée Générale du Comité. Les adhérents, venus en nombre, ont été informés de nos activités. C'est grâce à eux que nous pouvons financer les sorties scolaires. Qu'ils en soient remerciés ! Malheureusement, 2 de nos adhérents sont décédés cette année. Nous ne les oublierons pas.

Comme chaque année, nous avons participé aux différentes cérémonies sur les communes du Comité mais aussi à BERTRIMOUTIER et sur les différents sites de mémoire du secteur.

Les traditionnelles cérémonies du 1er novembre aux Carrés Militaires de La CROIX AUX MINES et de BAN DE LAVELINE se sont déroulées devant une assistance nombreuse. Pendant le verre de l'amitié offert par la municipalité de BAN DE LAVELINE, nous avons remis une médaille et des diplômes associatifs à nos adhérents qui s'investissent tout au long de l'année, notamment les porte-drapeaux, dont Andréa MARION et Léo TSCHANTZ de WISEMBACH.

De gauche à droite, Martial RENARD (Ban de Laveline), Andréa MARION (Wisembach), Frédéric COMBEAU (Coinches), le Président, Gérard MANGEL (Ban de Laveline) et Jérémy BOULENGER (Léo TSCHANTZ n'était pas disponible ce jour)

Le 11 novembre, nous avons rendu hommage à un poilu de WISEMBACH, Henry BARLIER, tué à l'ennemi le 28 septembre 1915 au cours des combats du terrible secteur de NEUVILLE-SAINT-WAAST (PAS DE CALAIS), à l'âge de 21 ans. Il est déclaré « Mort pour la France ». Son corps repose dans la nécropole nationale « La Targette » de NEUVILLE- SAINT WAAST.

Après les traditionnelles cérémonies sur les 4 communes, le repas annuel des anciens combattants (ACVG et UNAC) et du Souvenir Français a permis de réunir une trentaine de convives, jeunes et anciens, qui se sont retrouvés pour partager un moment très agréable de convivialité.

Fort de ses 79 adhérents, dont 6 jeunes, le Souvenir Français est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde de la Mémoire de nos aïeux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Nul besoin d'être ancien combattant ou ancien militaire ...

La cotisation annuelle n'est que de 10 euros (gratuite pour les moins de 18 ans). Le comité compte sur vous ! N'hésitez pas à me contacter, nous avons besoin de vous

Joël BÜRCK
Colonel (en retraite)
Président du Comité de Ban de Laveline, Coinches, Gemaingoutte, La Croix aux Mines et Wisembach
21 rue des Aulnes
88520 BAN DE LAVELINE
06.68.52.52.58

UN PEU D'HISTOIRE SUR WISEMBACH...

Jean BASIN fut curé à WISEMBACH du 04 Avril 1494 à 1523 soit 29 ans. Jean BASIN ne fut pas que curé à WISEMBACH, il voyait le jour à SANDOUCOURT, petite commune de la plaine des VOSGES près de MIRECOURT. Il étudia à l'université de BOLOGNE, une des toutes premières universités du monde occidental fondée en 1088.

Jean BASIN est porté à la postérité pour ses travaux de traduction des écrits des quatre voyages d'AMÉRIGO VESPUCCI navigateur qui découvrait les contours de l'Amérique en tant que nouveau continent ; Christophe COLOMB ayant découvert l'Amérique en tant que nouvelle terre et en pensant être arrivé aux Indes. Jean BASIN travailla également sur la première carte du monde connu de l'époque, celle de Claude PTOLEMEE, carte à trois continents où le mot géographie a été employé pour la première fois vers l'an 125.

Jean BASIN par ses travaux a grandement participé à l'élaboration de la première carte de l'Amérique qui fut réalisée à SAINT DIÉ DES VOSGES en 1507 avec Vautrin LUD, Martin WALDSEEMULLER, Mathias RINGMANN et Nicolas LUD. Ces érudits (savants) composant le GYMNASE VOSGIEN sous l'égide et le financement de René 2 duc de Lorraine.

Jean BASIN reçu de Pierre DE BLARRU par testament son œuvre dont LA NANCEIDE, poème de plus de 5000 vers qui relate la victoire de René 2 sur Charles Le Téméraire à la bataille de NANCY les 4 et 5 Janvier 1477 ; cette bataille est le fondement de la Lorraine en tant que pays indépendant, ceci afin que ce dernier les publie.

Les documents sont à retrouver à divers endroits : le musée Pierre NOEL à SAINT DIÉ DES VOSGES pour l'acte de baptême de l'Amérique, le musée de SÉLESTAT pour d'autres documents concernant ces travaux , la bibliothèque du congrès à WASHINGTON pour voir le dernier exemplaire connu de la première carte de l'Amérique , le musée lorrain palais des ducs de Lorraine pour la NANCEIDE , place Saint EPVRE à NANCY pour la statue équestre de René 2 duc de Lorraine et au 30 grande rue à Nancy un pavage sur le trottoir et une inscription sur la maison indiquant le lieu de veille du corps de Charles Le Téméraire.

Une place à SAINT DIÉ DES VOSGES porte le nom de Jean BASIN, non loin de la place du marché et qui honore la mémoire de cet humaniste, savant reconnu. Il était donc juste de consacrer un article pour cet érudit qui a vécu près de trente ans à WISEMBACH.

Philippe THOMAS

LE COMPOST

Sensibiliser les habitants au tri du compost est essentiel pour améliorer la gestion des déchets organiques et réduire l'impact environnemental.

Pourquoi trier le compost ?
Le compostage permet de :
- Réduire la quantité de déchets ménagers,
- Diminuer l'empreinte écologique,
- Produire un engrais naturel et gratuit pour les plantes.

Informer et éduquer, faciliter la pratique, impliquer la communauté, collaborer avec les acteurs locaux.

Fouade GAGUECHE

SERVICES PUBLICS INFOS

NUMÉROS D'URGENCE

15 - SAMU
17 - Police secours
18 - Sapeurs-pompiers
112 - Appels d'urgence européen
115 - Hébergement d'urgence
119 - Enfance maltraitée
3919 - Violences conjugales
3018 - Harcèlement scolaire
114 - Pour les personnes sourdes, sourdes-aveugles, malentendantes ou aphasiques

DÉPANNAGE ENEDIS (EDF) 24 H / 24 H : 0 810 333 088

Maison France Service - 2 petite rue de Coinchimont - 88520 Ban-de-Laveline
Tél : 03 29 56 17 41 - loise.maillard@ca-saintdie.fr
Lundi et mercredi : 8h30 - 12h | 13h30 - 17h
Vendredi : 13h30 - 17h

Taxi conventionné - Sébastien BONTEMPS
Tél : 06 32 46 15 94

ADMR - 2 Place Eugene Grandjean - 88520 Ban-de-Laveline
Tél : 03 29 57 39 78 - info.valdegalilee@fede88.admr.org

ADAVIE - 24 Rue de la Prairie, 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél : 03 29 35 23 06

Maisons médicales
Ban de Laveline Tél : 03 29 51 78 23
Provenchères et Colroy Tél : 03 29 51 24 68

Pharmacie
Ban de Laveline
03 29 51 78 08

CABINETS INFIRMIERS
Cabinet Infirmier du Giron 11, 88520 Bertrimoutier Tél : 06 74 78 27 98
Soins à domicile ou sur rendez-vous au cabinet.
Maison médicale Ban de Laveline Tél : 06 72 43 66 36
Soins à domicile, permanence au cabinet :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 12h à 12h30,
Le samedi de 8h30 à 9h.

MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES
Maison médicale 17 place Tissages 88490 Provenchères et Colroy
Tél : 03 29 56 06 53
Cabinet de Neuvillers sur Fave 584 route Raves 88100 Neuvillers sur Fave
Tél : 03 29 42 98 95

THERAPEUTE WISEMBACH
Consultations sur RDV.
Tél : 06.59.83.97.15 - sgaxatte.accompagnement@gmail.com

CONTACT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire
Rachel VOINSON
06 74 76 45 42

1er adjoint - travaux
Jean-François VOIGNIER
07 88 84 20 33

2ème adjoint - communication
Fouade GAGUECHE
06 42 91 24 35

3ème adjoint - forêt et CBI
Daniel GOUBY
06 01 17 64 68

Les conseillers municipaux
CLaudine DA COSTA
Sylvie FURGAUT
Flavien BREISTROFFER
Johan MULLON

Mairie de WISEMBACH

4 Place François Vaxelaire
03 29 51 73 01
mairie-wisembach@orange.fr

Lundi
9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 00
Vendredi
9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00
Samedi
9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30

Secrétariat de la mairie
Emmanuelle BERNIER

Agence Postale communale

Lundi - mardi - jeudi - vendredi
9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 00
Agence postale et accueil public
Nathalie PRONE

Service technique

Régis CHOPAT
Sylvain HANQUET
Denis BOUCHENAFA
Aurélie WININGER

Périscolaire

Aurélie BARADEL

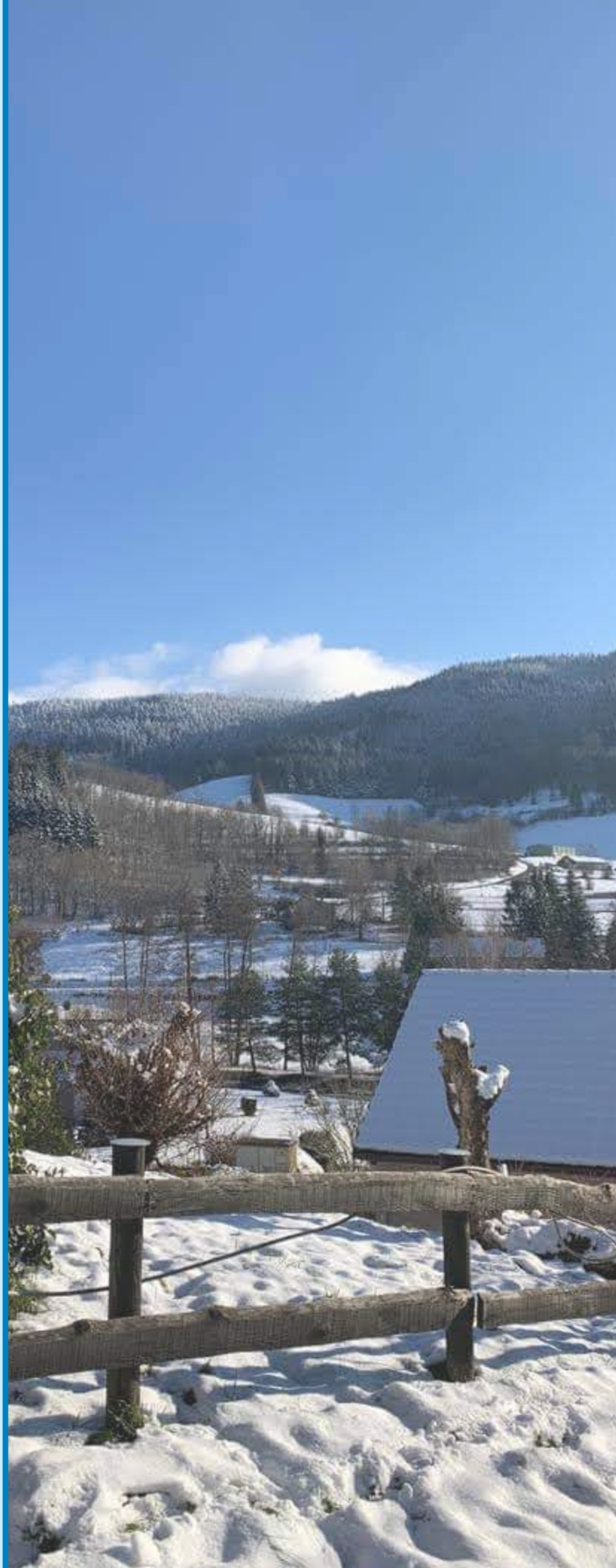

www.
www.wisembach.fr
commune.wisembach
illiwap
L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE !
mairie de wisembach
WISEMBACH